

FORMATION AIPR

Autorisation d'intervention à proximité des réseaux

Module opérateur

1 Jour - Présentiel



À l'issue de la formation, les participants seront en mesure de connaître et appliquer l'ensemble des éléments normatifs relatifs à la réforme anti-endommagement, en application de l'arrêté du 22-12-2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux.

Référence : SPE-AIPR-OP-1J-P

Durée : 7h (1j) **Modalité** : Formation présentielle

Tarif : nous consulter

Délai d'accès : 5 semaines

Effectif maximal : 10 participants

Profil des apprenant(e)s

- Salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant que conducteur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents
- Formation & handicap : contacter notre référent handicap PREVAT pour les modalités d'adaptation du parcours de formation au 04 78 59 06 38

Prérequis

- **Aucun**

Objectifs pédagogiques

- Appréhender la réglementation liée à la réforme anti-endommagement
- Identifier les composantes d'un réseau et les conséquences d'un accrochage
- Identifier ses obligations en tant qu'opérateur parmi les différents acteurs et niveaux de responsabilité
- Appliquer les procédures et consignes

Contenu de la formation

- APPORT THEORIQUE :
 - La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux)
 - Le contexte d'intervention sur un chantier : prévention, informations
 - Les techniques de travaux et compétences des personnels
 - Endommagement des réseaux : gestion des dommages ou des anomalies, règles à respecter
 - Les sanctions
- EXAMEN QCM :
 - Examen de compétences par QCM AIPR

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Intervenant.e spécialisé.e en AIPR. PREVAT centre d'examen QCM IPR n° : centre1192

Ressources techniques et pédagogiques

- Exposés théoriques / Etude de cas concrets / Quizz en salle
- **LOGISTIQUE** : Venir avec son nécessaire de prise de note et sa pièce d'identité (obligatoire pour passage de l'examen)
- **EN INTRA** : mise à disposition d'une salle dédiée à la formation avec espace de projection
- **Avoir une bonne compréhension orale et écrite de la langue française (si besoin, interprète possible sur demande / devis)**

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats

- Feuille de présence / Formulaire individuel d'évaluation de fin de formation
- Questions orales ou écrites / Mises en situation
- Plateforme d'examen QCM AIPR V2 : <http://qcm-aipr.din.developpement-durable.gouv.fr/examen.html>
- Score minimal pour réussir l'examen « opérateur » : 36 points (le score maximal possible étant de 80 points) sur 30 questions
- Si réussite : Attestation de compétences relative à l'intervention à proximité des réseaux (application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)
- Si échec : certificat de réalisation

